

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

## BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
	Brut	Amortis- sements et provisions	Net	Net	Net
<b>Situation arrêtée au 31/12/2022</b>					
<b>AC1-Actifs incorporels</b>					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4 628 951	59 186	4 569 765	2 342 271	2 342 271
	<b>4 628 951</b>	<b>59 186</b>	<b>4 569 765</b>	<b>2 342 271</b>	<b>2 342 271</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21-Installations techniques et machines	1 501 651	235 636	1 266 015	642 807	642 807
	<b>1 501 651</b>	<b>235 636</b>	<b>1 266 015</b>	<b>642 807</b>	<b>642 807</b>
<b>AC3-Placements</b>					
<i>AC336- Autres</i>	67 912	0	67 912	65 648	65 648
	<b>67 912</b>	<b>0</b>	<b>67 912</b>	<b>65 648</b>	<b>65 648</b>
<b>AC6-Créances</b>					
AC63-Autres créances					
<i>AC631-Personnel</i>	20 365	0	20 365	0	0
<i>AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	91 976	0	91 976	0	0
<i>AC633-Débiteurs divers</i>	477	0	477	0	0
	<b>112 818</b>	<b>0</b>	<b>112 818</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 583 937	0	3 583 937	10 624 604	10 624 604
AC72-Charges reportées					
<i>AC722-Autres charges à répartir</i>	6 419 261	0	6 419 261	3 154 497(*)	13 914
AC73-Comptes de régularisation Actif					
<i>AC733-Autres comptes de régularisation</i>	76 541	0	76 541	67 292	67 292
	<b>10 079 739</b>	<b>0</b>	<b>10 079 739</b>	<b>13 846 393</b>	<b>10 705 810</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 391 070</b>	<b>294 821</b>	<b>16 096 249</b>	<b>16 897 120</b>	<b>13 756 537</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

## BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021 1 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
Situation arrêtée au 31/12/2022			
<b>Capitaux propres</b>			
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-15 000 000	-15 000 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté	-7 373	-5 357(*)	-384 156
<i>Résultat reporté hors modifications comptables</i>	<i>-3 147 956</i>	<i>-384 156</i>	
<i>Effet des modifications comptables</i>	<i>3 140 583</i>	<i>378 798</i>	
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>14 992 627</b>	<b>14 994 643</b>	<b>14 615 844</b>
CP6- Résultat de l'exercice	-128 388	-2 016(*)	-2 763 800
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>14 864 239</b>	<b>14 992 627</b>	<b>11 852 044</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>			
PA63-Autres dettes			
<i>PA632-Personnel</i>	319 096	270 812	270 812
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	269 183	214 264	214 264
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	643 731	1 419 418	1 419 418
PA64-Ressources spéciales	0	0	0
	<b>1 232 010</b>	<b>1 904 493</b>	<b>1 904 493</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 232 010</b>	<b>1 904 493</b>	<b>1 904 493</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>16 096 249</b>	<b>16 897 120</b>	<b>13 756 537</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

## ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	0	0	0
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	0	0	0
<b>PRNT1- Produits des placements</b>			
PRNT11- Revenus des placements	459 640	334 641	334 641
	<b>459 640</b>	<b>334 641</b>	<b>334 641</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>-588 028</b>	<b>-331 657 (*)</b>	<b>-3 093 442</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>-128 388</b>	<b>2 984</b>	<b>-2 758 800</b>
CHNT4- Impôts sur le résultat	0	0	0
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>-128 388</b>	<b>2 984</b>	<b>-2 758 800</b>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	0	-5 000	-5 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-128 388</b>	<b>-2 016</b>	<b>-2 763 800</b>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)	3 140 583	378 798	
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>3 012 195</b>	<b>376 782</b>	<b>-2 763 800</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 075 214	-1 457 477
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-1 500	-11 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 672	0
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 679 620	-929 643
Produits financiers reçus	436 013	338 176
Autres mouvements	-2 385	-6 730
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>-3 310 034</b>	<b>-2 066 674</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 730 633	-1 987 893
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-3 730 633</b>	<b>-1 987 893</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
	<b>-7 040 667</b>	<b>-4 054 567</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>	<b>10 624 604</b>	<b>14 679 170</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>3 583 937</b>	<b>10 624 604</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

### - Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les berges du Lac – 1053- Tunis

### - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 Décembre 2022 est présidé par Mme Moufida Hamza et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat
M. Laurent Doubrovine représentant SOGECAP	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme BOUAZIZ Ilhem représentant UIB	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
M. Sébastien Simon	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024
M.Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023

- **Directeur Général** : M. Yann LOUARN

## 2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2022 a connu les faits marquants suivants:

### - Au niveau du Secteur des assurances:

- Le projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » :L'entrée en vigueur du nouveau référentiel IFRS est prévue pour le 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021.

#### **- Au niveau du marché financier:**

- Le taux moyen du marché monétaire (TMM) a augmenté en décembre 2022, pour se situer au niveau de 7,26%, contre 6,25% au cours du mois de décembre 2021.
- Par décision du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Tunisienne qui s'est tenu le 30 décembre 2022, le taux directeur a été porté de 7,25% à 8 %.
- Le taux de change du dinar Tunisien a connu, en 2022, une appréciation de 11,04% par rapport au dollar américain et une dépréciation de 1,07% vis-à-vis de l'euro.

#### **- Au niveau de l'activité de la société :**

- L'effectif au 31/12/2022 se compose de seize personnes dont sept recrutées au cours de l'exercice 2022.
- Le résultat net s'élève au 31/12/2022 à -128 388 DT.

### **3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

#### **3.1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société. Par dérogation à la norme comptable N° 6.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable. Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

#### **3.2. Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composants des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

#### **3.3. Placements**

##### **3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes**

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

##### **3.3.2 Titres à revenus variables**

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

A la date de clôture, la société UIB Assurances a seulement des cautions sur loyers.

### 3.4. Frais préliminaires :

En 2022, les charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Aussi les états financiers établis depuis la constitution de l'entité ont été retraités en ce sens.

Les Bilans et les Comptes de résultats des années 2020, 2021 ont fait l'objet de retraitements.

En effet, conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

Ce changement de méthode permet notamment :

- d'améliorer la pertinence de l'information financière publiée : l'entité connaissant un report du lancement de son activité commerciale, les états financiers présentaient un fort décalage entre les charges de constitution de l'entité (importantes pour une compagnie d'assurance) et les produits d'exploitation
- une meilleure comparabilité des états financiers de l'entité avec les autres sociétés d'assurance tunisiennes.

Ci-dessous le tableau comparatif des impacts du changement de méthode comptable sur les capitaux propres :

Libellé	Solde avant changement de méthode comptable		Solde après changement de méthode comptable	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Résultat reporté	- 3 147 956	-384 156	-7 373	-5 357
Résultat de l'exercice	-3 393 152	-2 763 800	-128 388	-2 016
<b>Total</b>	<b>8 458 892</b>	<b>11 852 044</b>	<b>14 864 239</b>	<b>14 992 627</b>

## 4. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

### 4.1. Actifs

#### 4.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2022 une valeur comptable nette de 4 569 765 DT. Ils se détaillent comme suit:

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2022
	31/12/2021	Acquisitions 2022	31/12/2022	31/12/2021	Dotations 2022	31/12/2022	
Logiciels	2 374 256	2 254 695	4 628 951	31 985	27 201	59 186	4 569 765
<b>Total</b>	<b>2 374 256</b>	<b>2 254 695</b>	<b>4 628 951</b>	<b>31 985</b>	<b>27 201</b>	<b>59 186</b>	<b>4 569 765</b>

#### 4.1.2 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2022 à 1 266 015 DT contre 642 807DT au 31 décembre 2021.

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2022
	2021	Acquisitions 2022	2022	2021	Dotations 2022	2022	
Ordinateurs et accessoires	112 962	19 630	132 592	16 228	23 470	39 698	92 894
Imprimantes et scanners	6 586	3 757	10 343	1 004	1 795	2 799	7 544
Matériel de transport	99 899	148 701	248 600	11 222	27 476	38 698	209 902
Serveurs et composantes des serveurs	388 005	270 108	658 113	57 021	77 601	134 622	523 491
Réseaux – Téléphones	29 034	4 383	33 417	2 625	3 173	5 798	27 619
Matériel de bureau et informatique	6 223	75 641	81 864	402	5 132	5 534	76 330
Aménagement siège social	88 598	248 124	336 722	0	8 487	8 487	328 235
<b>Total</b>	<b>731 308</b>	<b>770 343</b>	<b>1 501 651</b>	<b>88 501</b>	<b>147 135</b>	<b>235 636</b>	<b>1 266 015</b>

#### 4.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2022 à 67 912 DT contre 65 648 DT au 31 décembre 2021. Il s'agit des cautions sur loyer.

#### 4.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0		0	0		0				0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 374 256	2 254 695		4 628 951	31 985		27 201				59 186	0	4 569 765
1.3 Fonds de commerce	0	0		0	0		0				0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
<b>Total 1 :</b>	<b>2 374 256</b>	<b>2 254 695</b>	<b>0</b>	<b>4 628 951</b>	<b>31 985</b>	<b>0</b>	<b>27 201</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 186</b>	<b>0</b>	<b>4 569 765</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	731 308	770 343		1 501 651	88 501		147 135				235 636	0	1 266 015
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0		0	0		0				0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
<b>Total 2 :</b>	<b>731 308</b>	<b>770 343</b>	<b>0</b>	<b>1 501 651</b>	<b>88 501</b>	<b>0</b>	<b>147 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 636</b>	<b>0</b>	<b>1 266 015</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de partici.													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	65 648	2 264	0	67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	67 912
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.													
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe													
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts													
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers													
3.4.6 Autres	65 648	2 264	0	67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	67 912
3.5 Créances pour espèces déposées													
3.6 Placements des contrats en UC													
<b>Total 3 :</b>	<b>65 648</b>	<b>2 264</b>	<b>0</b>	<b>67 912</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 912</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>3 171 213</b>	<b>3 027 301</b>	<b>0</b>	<b>6 198 514</b>	<b>120 486</b>	<b>0</b>	<b>174 336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>294 821</b>	<b>0</b>	<b>5 903 692</b>

#### 4.1.5 Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	-	-	-	-
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	-	-	-	-
Titres non cotées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenus fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	67 912	67 912	67 912	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
<b>Total placements</b>	<b>67 912</b>	<b>67 912</b>		-
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	-	-	-	-
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-

#### 4.1.6 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 10 079 739 DT contre 13 846 393 DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 3 830 493 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 583 937	10 624 604	-7 040 667 (A)
Autres charges à répartir	6 419 261	3 154 497	3 264 764 (B)
Autres comptes de régularisation	76 541	67 292	9 249 (C)
<b>Total</b>	<b>10 079 739</b>	<b>13 846 393</b>	<b>-3 766 654</b>

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

L'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Ce changement de méthode comptable a été réalisé conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11 (« Norme comptable relative aux modifications comptables »)..

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	632 540
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	614 869
Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	4 782 003
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	119 811
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	256 124
Frais de constitution de la société (2020)	13 914			13 914
<b>Total</b>	<b>392 712</b>	<b>2 761 784</b>	<b>3 264 764</b>	<b>6 419 261</b>

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2022 à 76 541 DT contre 67 292 DT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 9 249 DT.

Il se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Produits à recevoir	0	4 398	-4 398
Charges constatées d'avances	76 541	62 894	13 647
<b>Total</b>	<b>76 541</b>	<b>67 292</b>	<b>9 249</b>

## 4.2. Capitaux propres et passifs

### 4.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
SOGECAP	153 000	15 300 000	7 650 000
Union Internationale de Banques	146 995	14 699 500	7 349 750
Mme Moufida Hamza	1	100	50
Mme Marlène Pradeilles	1	100	50
M. Laurent Doubrovine	1	100	50
M.Sébastien Simon	1	100	50
M.Taoufik Lachker Hidara	1	100	50
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde 31/12/2021</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-384 156</b>	<b>-2 763 800</b>	<b>11 852 044</b>
Effet modification comptable	0	378 799	2 761 784	3 140 583
<b>Solde 31/12/2021 retraité</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-5 357</b>	<b>-2 016</b>	<b>14 992 627</b>
Affectation du résultat 2021		-2 016	2 016	0
Résultat 2022			-128 388	-128 388
<b>Solde 31/12/2022</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-7 373</b>	<b>-128 388</b>	<b>14 864 239</b>

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2022 à 14 864 239 DT.

#### 4.2.2 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2022 à 1 232 010 DT contre 1 904 493 DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 672 484 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	
Personnel	319 096	270 812	48 284	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	269 183	214 264	54 919	(A)
Créditeurs divers	643 731	1 419 418	-775 687	(B)
<b>Total</b>	<b>1 232 010</b>	<b>1 904 493</b>	<b>-672 484</b>	

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Etat, impôts et taxes retenue à la source	69 092	60 139	8 953
Etat, organismes sociaux	200 091	154 125	45 966
<b>Total</b>	<b>269 183</b>	<b>214 264</b>	<b>54 919</b>

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Charges à payer	433 379	178 311	255 068
Divers Fournisseurs	210 352	1 241 107	-1 030 755
<b>Total</b>	<b>643 731</b>	<b>1 419 418</b>	<b>-775 687</b>

### 4.3. Notes sur l'Etat de résultat

#### 4.3.1 PRNT11- Revenus des placements

Les revenus des placements s'élèvent à 459 640 DT au 31 décembre 2022 contre 334 641 au 31 décembre 2021, ils représentent les intérêts sur l'avoir en banque suite à l'application de la convention du "compte à rendement optimum" (CRO) signé le 15/07/2021.

#### 4.3.2 CHNT3 : Autres charges non techniques

Toutes les charges par nature ont été affectées aux autres charges non-techniques. Elles s'élèvent au 31 décembre 2022 à 588 028 contre 331 657 DT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 256 371 DT.

Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation
Services extérieurs	65 868	40 994	24 874
Autres services extérieurs	493 154	210 437	282 717
Impôts, taxes et versements assimilés	1 530	69 004	-67 474
Dotations aux amortissements	27 476	11 222	16 254
<b>Total</b>	<b>588 028</b>	<b>331 657</b>	<b>256 371</b>

#### **4.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 3 583 937 DT.

##### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ces flux totalisent -3 310 034 DT. Ils proviennent des rubriques suivantes :

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à -2 075 214DT
- Les impôts, taxes et versements assimilés versés au trésor s'élèvent à -1 679 620 DT
- Les produits financiers reçus s'élèvent à 436 013 DT

##### **(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à -3 730 633 DT.

### **5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 09 Mars 2023 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

### **6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Avril 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56 457 dinars.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 111 299 DT HT au titre de l'exercice 2021 et 183 569 DT HT au titre de l'exercice 2022.

Ces montants ont été constatés parmi les coûts d'acquisitions des immobilisations concernées par les prestations.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1 190 DT.

**UIB Assurances**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18/08/2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 14 864 239 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 128 388 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

## **II - RAPPORT SPECIAL**

**UIB Assurances**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de nouvelles conventions, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants :

- UIB Assurances a conclu un contrat cadre de prestation de services qui seront assurés par UIB Banque. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) sera exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de UIB Assurances. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par UIB Assurances et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière. En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), UIB Assurances versera à UIB Banque une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.
- UIB Assurances a conclu un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui seront assurés par UIB Banque. Les prestations d'infogérance qui seront assurées par UIB Banque au profit de UIB Assurances se détaillent comme suit :
  - Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
  - Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
  - Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.

- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Dans ce cadre, UIB Banque a réalisé au cours des exercices 2021 et 2022 des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre de projets d'installation des logiciels et des serveurs pour le compte d'UIB Assurances.

Ces prestations ont été estimées par la banque à un montant de 111 299 DT HT au titre de l'exercice 2021 et 183 569 DT HT au titre de l'exercice 2022.

UIB Assurances a constaté ces montants parmi les coûts d'acquisitions des immobilisations concernées par les prestations.

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m<sup>2</sup>) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location a été mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.  
Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56 457 dinars.
- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB Banque en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1 000 dinars par an.  
Le montant de 1 000 DT en HT a été constaté en tant que charge de l'exercice 2022.

### **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

- I. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020 ;
    - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 121 222,43 Euros plus 38 363,04 TND servi sur 12 mois au titre de l'exercice 2022;

- Par ailleurs le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants : :
    - a. Une assurance du logement et des biens ;
    - b. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
    - c. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE ;
    - d. Un véhicule de fonction ;
    - e. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.
  - Le conseil d'administration en date du 9 Mars 2023 a décidé d'attribuer au Directeur Général une rémunération variable, au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 184 562 DT toutes charges fiscales et sociales comprises.
- II. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1 330 641	184 562	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 330 641</b>	<b>184 562</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) *charges fiscales et sociales comprises*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC ERNST & YOUNG**

**Tunis, le 15 Mars 2023**

**Fehmi Laourine**